

INSCRIS-TOI DANS UN CLUB SPORTIF !

Saison 2023-2024

Bénéficiaire

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Femme Homme

Adresse :

Club sportif

Nom du club sportif :

Activité pratiquée :

Adresse postale :

Nom du président :

Courriel : Tel :

Montant de la cotisation :

Etablissement social

Nom de l'établissement social :

Nom de la personne à contacter :

Adresse postale :

Mail : Tel :

Signature et Tampon du
club sportif

Signature et Tampon de
l'établissement social

**Une fois ce coupon dûment complété et signé, le transmettre, par mail ou courrier,
avec facture et RIB au CROS Centre-Val de Loire**



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



CROS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury les Aubrais
02 38 49 88 50
centrevaleloire@franceolympique.com



L'utilisation du logo du CROS Centre-Val de Loire est soumise à autorisation préalable

INSCRIS-TOI DANS UN CLUB SPORTIF !

Ce dispositif est piloté par le [Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire](#) (Cros), en partenariat avec la [Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre Val de Loire](#) (Drajes).

C'est quoi « Inscris-toi dans un club sportif » ?

Il s'agit de faciliter l'inscription dans une association sportive (loi 1901), par la prise en charge d'une partie du coût de la cotisation à hauteur de **80€ maximum par personne**, dans la limite de l'enveloppe disponible.

L'aide s'applique une seule fois par personne (mineur ou majeur), toutefois en accord avec les équipes des établissements sociaux et l'équipe du CROS, des dérogations pourront être étudiées.

Quel est l'objectif ?

Aider des personnes en situation de précarité à intégrer une structure sportive, en leur facilitant l'accès à des formes de citoyenneté : estime et confiance en soi, apprentissage de la langue, contribution à la vie associative,...

Qui peut bénéficier de cette aide financière ?

Toute personne recensée par un établissement social comme étant en situation de précarité, avec un objectif avéré de pratiquer une activité physique régulière au sein d'une association.

Un club sportif ne peut pas présenter plus de cinq demandes d'aide par saison sportive, une exception peut être faite concernant l'inscription des femmes.

Quels sont les établissements concernés ?

Tous les établissements sociaux de la région Centre/Val de Loire :

- CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
- Pensions de famille/Maisons relais
- Accueil de jour
- OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration...

Ainsi que toute autre structure intégrée dans le DIPS - Dispositif d'Inclusion sociale Par le Sport - bénéficiant des créneaux sportifs proposés.

Comment faire ?

Une fois que vous avez trouvé le club sportif (association loi 1901) :

- Compléter le coupon avec signature et tampon de l'établissement social et de l'association sportive
- Demander à l'association sportive d'établir une facture du montant total de la cotisation et libellée au nom du CROS Centre-Val de Loire avec adresse postale complète.
- Transmettre le coupon complété + la facture + un RIB par :
 - o mail : centrevaleloire@franceolympique.com
 - o ou courrier : CROS Centre-Val de Loire – 6 ter rue Abbé Pasty – 45 400 Fleury-les-Aubrais

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Cros
02 38 49 88 50 - centrevaleloire@franceolympique.com